

ESPIRITO SANTO INTERNATIONAL S.A.

en faillite

Communiqué des curateurs

Numéro 21 : Nomination d'un curateur ad hoc

Par jugement du 6 novembre 2017, le tribunal d'arrondissement de Luxembourg siégeant en matière commerciale a désigné comme curateur ad hoc Maître Moritz GSPANN, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, aux fins de préparer et de signifier à la société anonyme de droit portugais PHAROL SGPS SA (anciennement : PORTUGAL TELECOM SGPS SA) une assignation pour voir déclarer nulles les opérations de transfert de la société anonyme ESPIRITO SANTO INTERNATIONAL SA, en faillite, en faveur de la société anonyme de droit portugais PHAROL SGPS SA (anciennement: PORTUGAL TELECOM SGPS SA) du 10 février 2014 portant sur 500.000.000.- EUR, du 13 février 2014 portant sur 200.000.000.- EUR et du 20 février 2014 portant sur 50.000.000.- EUR et de demander par voie de conséquence la condamnation au remboursement par la société anonyme de droit portugais PHAROL SGPS SA (anciennement : PORTUGAL TELECOM SGPS SA) à la société anonyme ESPIRITO SANTO INTERNATIONAL SA, en faillite, du montant au principal de 750.000.000.- EUR avec les intérêts légaux à partir du décaissement, sinon à partir de l'assignation jusqu'à solde et sous réserve expresse d'augmentation de la demande en cours d'instance.

Luxembourg, le 10 novembre 2017

Les curateurs

Alain RUKAVINA

Paul LAPLUME